

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de COUPVRAY	Délimitation du tronçon				Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin			
Départementale 5D	10	+ 355	11	+ 1 345	4	30	
Départementale 999 C					3	100	
Départementale 999 P					4	30	
Nationale 34	16	+ 1 010	19	+ 240	3	100	
Avenue de l'Europe					4	30	
Avenue de l'Europe					5	10	
Boulevard Circulaire Nord Est					3	100	
Boulevard Circulaire Nord Ouest					4	30	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg					1	300	
TGV Interconnexion	2	250					

POUR AMPLIATION
sur le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAJAC V102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN

